

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA VILLE D'ESSEY-LES-NANCY
CONSEIL D'ADMINISTRATION
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 19 novembre 2019

OBJET :

Exercice des compétences déléguées

Rapporteur : Mme CADET

Délibération n°1

EXPOSE DES MOTIFS

Conformément à l'article R.123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles, Madame la Vice-présidente informe le Conseil d'Administration du CCAS que dans le cadre des compétences qui lui ont été déléguées par délibération en date du 27 mai 2014 en application de l'article R.123-21 du Code de l'Action Sociale et des Familles, elle a :

1.- accordé le 27 septembre 2019, une aide financière de 300 € au titre du CORSEC du 25 septembre 2019 ;

2.- accepté le 3 octobre 2019 la convention ainsi que ses conditions générales proposées par la SCIC Odcvl, Comptoir de projets éducatifs.

La SCIC Odcvl a assuré l'organisation d'un séjour familles au centre d'accueil Le Pont du Metty à 88250 La Bresse du 21 octobre 2019, au déjeuner, jusqu'au 23 octobre 2019, au déjeuner.

22 personnes ont été concernées par ce séjour familles pour un montant total de 2 546 euros TTC ;

3.- accordé le 9 octobre 2019, conformément à l'avis émis par la commission permanente du CCAS du 9 octobre 2019, une aide financière de 200 € ;

4.- accordé le 9 octobre 2019, conformément à l'avis émis par la commission permanente du CCAS du 9 octobre 2019, une aide financière de 172 € ;

5.- accordé le 9 octobre 2019, conformément à l'avis émis par la commission permanente du CCAS du 9 octobre 2019, une aide financière de 273,03 € ;

6.- accordé le 23 octobre 2019, conformément à l'avis émis par la commission permanente du CCAS du 22 octobre 2019, une aide financière de 138,75 € ;

7.- accordé le 23 octobre 2019, conformément à l'avis émis par la commission permanente du CCAS du 22 octobre 2019, une aide financière de 364,55 € ;

8.- accordé le 23 octobre 2019, conformément à l'avis émis par la commission permanente du CCAS du 22 octobre 2019, une aide financière de 150 € ;

9.- accordé le 24 octobre 2019, une aide financière de 249,99 € au titre du CORSEC du 23 octobre 2019 ;

10.- accordé le 24 octobre 2019, une aide financière de 199 € au titre du CORSEC du 23 octobre 2019.

DELIBERATION

Le Conseil d'Administration du CCAS prend acte de ces décisions.

Transmis et reçu en Préfecture de Meurthe-et-Moselle, le 22 novembre 2019.

Pour extrait,

 **Le Président,**

Michel BREUILLE

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA VILLE D'ESSEY-LES-NANCY
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

REUNION DU MARDI 19 NOVEMBRE 2019

**SOUS LA PRESIDENCE DE
M. Michel BREUILLE PRESIDENT DU CCAS**

Nombre de membres en exercice	17
Nombre de présents	9
Nombre de votants	9

PRESENTS :

Mmes Christine SIMONNET, Annette FRANCISCO, Rosette GIRSCH, Marie-France LACOUR et Marie-France METZELARD.

MM. Louis CAUSERO, Patrick CAILMAIL et Claude CHASSARD.

EXCUSEES :

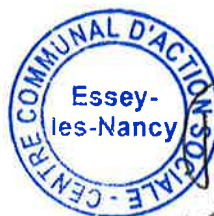
Mmes Nadine CADET, Myriam LEDROIT, Véronique SAGET, Patricia LANZI et Janine MARCHAL.

M. Guy FRANIATTE.

ABSENTS :

MM. Jean-Pierre BRANDELY et Matthieu RIFF.

Pour extrait,



Le Président,

Michel Breuille
Michel BREUILLE